



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression des trains directs Paris-Douai de 17 h 51 et Douai-Paris de 17 h 21

Question orale n° 128

Texte de la question

M. Thierry Tesson attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la suppression des trains directs Paris-Douai de 17 h 51 et Douai-Paris de 17 h 21. Ces trajets seront désormais remplacés par des services avec correspondance à Arras, ce qui allongera le temps de trajet à 1 h 48. Cela apparaît tout d'abord contradictoire avec la politique écologique du Gouvernement. Il est simplement inutile de sanctionner l'usage de la voiture pour encourager à prendre les transports en commun quand ces derniers ne suivent pas. En outre, le maintien des dessertes directes est un enjeu essentiel pour Douai. Pour l'impact quotidien des usagers, Douai est un des principaux centres urbains du nord. La ville compte 40 000 habitants et 200 000 dans son agglomération. De même, la disparition de plusieurs trajets aura un impact sur l'attractivité économique du Douaisis. Un allongement de la durée des trajets et une réduction des trains disponibles mettent en péril les déplacements professionnels et les connexions vitales pour le territoire. M. le député craint avant tout que ces trajets ne soient jamais rétablis et que cette suppression ne constitue un recul de plus des services publics du nord.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Tesson](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 128

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)